

Responsable du commerce international diplômé/e (DF)

Remplace INFOformation&profession «Responsable du commerce international diplômé/e (DF)» du 01.09.2021.

- ▷ Le nouveau règlement d'examen professionnel supérieur a été approuvé par le SEFRI le 9 août 2021 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.
- ▷ Les numéros Swissdoc ont été actualisés en janvier 2023.

Description brève

Les responsables du commerce international

- élaborent des projets et des stratégies pour le commerce international de biens et de services;
- contribuent à la mise en place d'une gestion d'entreprise responsable et durable et respectent les normes environnementales et sociales;
- élaborent en collaboration avec la direction un système de gestion des risques axé sur le commerce international;
- assurent le suivi de toutes les questions liées au commerce international et pratiquent une gestion professionnelle des risques le concernant dans le respect des accords et règlements internationaux;
- suivent l'évolution de la mondialisation et du commerce international et en tirent des conséquences pour leur propre activité;
- reconnaissent les différences entre le marketing national et le marketing international ainsi que les opportunités offertes par la stratégie d'internationalisation;
- gèrent personnellement les key accounts (gros clients), définissent les régions et répartissent leur gestion (area management) en recourant à des intermédiaires commerciaux appropriés (distributeurs);
- établissent des offres complètes portant sur des opérations de commerce international;
- contrôlent, supervisent et optimisent la fourniture de biens et de services avec tous les acteurs de la chaîne logistique en tenant compte des conditions économiques et écologiques;
- aménagent, évaluent et optimisent des processus opérationnels de commerce international et les adaptent en fonction de l'évolution de leur contexte;
- planifient et mettent en place une gestion appropriée des documents et dossiers relatifs au commerce international en tenant compte des directives de l'entreprise;
- élaborent un business plan spécifique au commerce international;
- établissent des budgets partiels et globaux relatifs au commerce international et en assurent le suivi;
- calculent et interprètent des ratios économiques en lien avec le commerce international et en tirent des conclusions pour définir et mettre en œuvre des mesures adaptées à la situation;
- assurent la gestion et l'encadrement de collaborateurs.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- Swissmem
- Commerce Suisse

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui possèdent:

a) un brevet fédéral de spécialiste du commerce international ou un titre équivalent et peuvent justifier, depuis l'obtention de ce qui précède, d'au moins deux années d'expérience professionnelle dans le domaine du commerce extérieur;

ou

b) un certificat fédéral de capacité, un diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération, un certificat de maturité (tous types) ou un autre titre équivalent et reconnu et peuvent justifier, depuis l'obtention de ce qui précède, d'au moins six années d'expérience professionnelle dans le domaine du commerce extérieur;

ou

c) un diplôme d'une université, d'une haute école spécialisée, d'une école supérieure, un diplôme d'un examen professionnel supérieur dans le domaine commercial, ou un autre titre équivalent et reconnu et peuvent justifier, depuis l'obtention de ce qui précède, d'au moins trois années d'expérience professionnelle dans le domaine du commerce extérieur.

Examen

L'examen final comporte les épreuves suivantes: 1) travail de diplôme (écrit, oral, oral), 2) étude de cas intégrée (écrit), 3) management (écrit), 4) entretien professionnel (oral).

Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Responsable du commerce international diplômé/e
- Diplomierte/r Aussenhandelsleiter/in
- Responsable del commercio estero diplomato/a

La traduction anglaise recommandée est

- Executive Foreign Trade Specialist, Advanced Federal Diploma of Higher Education

Dispositions finales

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 24 mai 2012 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2024.

Les détenteurs/trices d'un diplôme fédéral selon l'ancien droit sont autorisés à porter le nouveau titre après l'organisation du premier examen selon le présent règlement. Aucun nouveau diplôme ne sera délivré.

Pour en savoir plus

Swissmem

www.swissmem.ch

Commerce Suisse

www.handel-schweiz.com